

COMMUNIQUE DE PRESSE / 30 SEPTEMBRE 2022

Concertation préalable sur l'avenir du traitement des déchets du territoire

Atelier thématique n°2 sur « Les impacts du projet, enjeux sanitaires et suivi environnemental »

Mardi 4 octobre 2022 à 18h à l'espace FILATURE –
salle LE ROK à Panazol

Evolis 23, Limoges Métropole et le SYDED ont décidé de créer une entente intercommunale en février 2020 pour réfléchir ensemble à l'**avenir du traitement des déchets résiduels sur les territoires Haute-Vienne et creuse.**

Dans ce cadre, celle-ci a décidé de saisir la commission nationale du débat public et d'organiser **une concertation préalable qui se déroule du 12 septembre au 21 octobre 2022.** Deux garantes ont été missionnées afin de veiller au respect des règles d'information et de participation au public.

Cette démarche doit permettre de débattre avec le public sur l'opportunité de créer une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur et d'éclairer ainsi la décision de l'Entente sur les choix à opérer pour gérer les ordures ménagères résiduelles du territoire dans les prochaines décennies.

Durant la concertation, de nombreux temps d'échanges seront organisés, ouvert à toutes et tous. **Le prochain atelier thématique aura lieu le mardi 4 octobre à 18 heures à l'espace Filature (salle le Rok) à Panazol (16, avenue du Président Vincent Auriol à Panazol) avec pour thématique « les impacts du projet, enjeux sanitaires et suivi environnemental ».**

Pour rappel, tous les rendez-vous d'échanges (ateliers, rencontres de proximité, réunions publiques) sont à retrouver sur le site internet WWW.AVENIRDENOSDECHETS-HAUTEVIENNE-CREUSE.FR. Le public peut formuler ses avis, questions et propositions via le formulaire de contribution qui se trouve sur ce site. Il peut également remplir un registre papier mis à disposition aux sièges d'Evolis 23, de Limoges Métropole et du Syded 87 et s'adresser aux garantes en envoyant un mail à dominique.ganiage@garant-cndp.fr ou à catherine.trebaol@garant-cndp.fr.